



Capital deces souscrit aupres d une banque

Par **emmabova**, le **28/01/2009** à **20:07**

Bonjour,

Une banque auprès de laquelle j'ai souscrit un contrat de capital décès pour couvrir mes frais d'obsèques a t-elle le droit de m'imposer de m'adresser à une société de Pompes Funèbres figurant sur une liste à elle ????

Les sociétés avec lesquelles "travaillent" cette banque pratiquent des tarifs prohibitifs.

Merci de votre réponse.

Par **gloran**, le **02/02/2009** à **01:38**

Liberté contractuelle.

Faites jouer la concurrence.

A ma connaissance aucun article contre ça, sous réserve de l'éclairage d'autres contributeurs.